

## Prêtres et rois : déterminisme ou logique politique ?

### T. B. Shabbat 21b

Pourquoi [célébrons-nous] Hanoucca ?

מאי חנוכה ?

Les sages enseignent : à partir du 25 Kislev, durant huit jours, pourquoi est-il interdit de prononcer une oraison funèbre ou de jeûner ? Car lorsque les Grecs sont entrés dans le sanctuaire, ils ont profané les huiles qui étaient dans le temple. Lorsque la royauté hasmonéenne les vainquit, ils cherchèrent et ne trouvèrent qu'une fiole d'huile scellée du sceau du grand prêtre, qui ne suffisait qu'à allumer la lumière d'un jour. Un miracle se produisit et la lumière dura huit jours. L'année d'après, ils décidèrent que ces jours-ci seraient des jours de grâces et de remerciements.

דתנו רבנן: בכ"ה בכסליו יומי דחנוכה תמניא אינון, דלא למספד בהון ודלא להתענות בהון? שכשנכנסו יוונים להיכל, טימאו כל השמנים שבהיכל. וכשגברה מלכות בית חשמונאי ונצחום, בדקו ולא מצאו אלא פך אחד של שמן שהיה מונח בחותמו של כהן גדול ולא היה בו אלא להדליק יום אחד. נעשה בו נס והדליקו ממנו שמונה ימים. לשנה אחרת קבעום ועשאוּם ימים טובים בהלל והודאה"

### Maharal de Prague (16<sup>e</sup> siècle), *Ner Mitsva*

Traduit/adapté par Benjamin Gross, *Que la Lumière soit*

Ce texte [du Talmud] est assez étonnant. Il semblerait que la fixation de la fête soit relative au miracle concernant l'allumage, au fait que l'observance de cette *mitsva* n'ait pas été interrompue. Pourtant, en règle générale, la récitation du Hallel et des actions de grâces ne s'imposent que pour un miracle personnel, une délivrance qui concerne la personne elle-même et non la possibilité d'accomplir telle ou telle *mitsva* ! La *mitsva* n'est pas considérée comme un profit et il aurait été, en conséquence, plus approprié d'instituer la fête en signe de gratitude pour le sauvetage de la nation.

ואם תאמר, וכי בשביל שנעשה להם נס בהדלקה, שלא תהיה בטילה ההדלקה, היו קובעין חנוכה. כי מה שחייב להודות ולהלל, זהו כאשר נעשה לו נס ובשביל הצלתו, ולא בשביל שנעשה לו נס לעשות המצווה, כי אין המצווה הנאה אל האדם.

ולפי הדברים אשר

Notre analyse précédente nous a permis de comprendre cependant que l'intention des grecs était d'empêcher Israël d'accéder à la Torah et à la sainteté. Or ce sont les *mitsvot* qui permettent à Israël de développer sa faculté divine,

בארנו למעלה, כי כוונת היונים לבטל התורה והקדושה של ישראל, כי המצווה לנו היא המעלה

métaphysique et de développer son niveau spirituel. Priver Israël de ce moyen, prôner la suppression de la Torah, c'est porté atteinte à la survie d'Israël et à celle du monde. C'est pour cette raison que le projet grec fut contrecarré par un miracle portant sur l'obligation d'allumer les lumières de la Menora du sanctuaire, une des *mitsvot* de la Torah que les grecs se proposaient d'abolir. De plus, cette *mitsva* est en relation avec le service du Temple, et les grecs désiraient couper Israël de la Torah et de l'inspiration à la sainteté, représentée précisément par le Temple. Nos maîtres ont en conséquence commémoré le miracle de la survie d'Israël par la *mitsva* de l'allumage des lumières.

שכלית האלוקית, ובודאי בטול התורה הוא בטול ישראל. ומצווה זאת גם כן היא בבית המקדש, אשר כל כוונת היונים היה לבטל התורה השכלית והקדושה מישראל, ועיקר הקדושה הוא בית המקדש. ולפיכך קבעו הדלקת הנרות, זכר לנס שנעשה להם במצות ההדלקה.

### **Maharal de Prague (16<sup>e</sup> siècle), Ner Mitsva**

Traduit/adapté par Benjamin Gross, *Que la Lumière soit*

C'est très précisément autour de la Menorah que le miracle se cristallise. La malveillance des Grecs s'attachait en effet surtout à profaner le sanctuaire, ainsi que nos maîtres le rappellent à de nombreuses occasions : "les pierres de l'autel souillées par la soldatesque grecque" (Avoda zara 52b). Constatant cette hargne qui dépravait le sanctuaire, décrétait l'abolissement de la Torah et des *mitsvot*, Dieu chargea précisément les prêtres de la famille des hasmonéens, responsables du service du Temple, de mener la lutte. Ils remportèrent la victoire et purifièrent aussitôt le sanctuaire.

Ne disposant pas d'une quantité d'huile suffisante pour mener leur tâche à bonne fin, un miracle se produisit qui leur permit de procéder à l'inauguration du Temple. C'est à cette inauguration, suite à la profanation entreprise par les Grecs, que la fête doit son nom: Hanouka. Le miracle de l'huile constitue de ce fait la victoire ultime, car le

דווקא נס זה נעשה, כי עיקר רשעת היונים שטימאו את ההיכל, וכמו שאמרו בכל מקום (עבודה זרה נב, ב) אבני המזבח ששיקצו אנשי יון, וכן בכמה מקומות. והשם יתברך ראה רשעתם שטימאו היכל שלו, וגם כן גזרו שמד לבטל התורה ומצוותיה, ונתן כוח ביד חשמונאי שהם כוהנים עובדי השם בהיכלו, ואלו ניצחום דווקא ולא אחרים, כאשר ניצחום טיהרו את המקדש. וכאשר לא היה להם שמן, נעשה להם נס שיוכלו לטהר ולחנך הבית. ולכך נקרא חנוכה, שהיו מחנכין את בית המקדש אחר שטימאו אותו בני יון. ולפיכך, הנס הזה שנעשה בשמן הוא הניצחון שנצחו ישראל היונים, כי הניצחון היה בשביל שטימאו את

projet des grecs visait essentiellement à empêcher le service du Hekhal (Sanctuaire), et c'est dans ce but qu'ils l'avaient souillé. Le Saint béni soit-il, désirant au contraire le service d'Israël dans le sanctuaire, suscita le miracle des lumières.

ההיכל, והשם יתברך רצה בעבודת ישראל, ולכך נעשה הנס בנרות. כי היונים היו מטמאים את ההיכל שכך כוח יון מיוחד להתגבר על ההיכל יותר מכל האומות.

Cette attitude méprisante qui devait amener les grecs à profaner le Temple s'explique par leur tendance à s'opposer, plus que d'autres, à la sainteté du Hekhal.

### Pirkei Avot 4:13

Rabbi Shimon enseigne: il y a trois couronnes,  
La couronne de la Torah,  
La couronne de la prêtrise,  
La couronne de la royauté,  
Mais la couronne d'un bon nom les surpasse toutes.

רבי שמעון אומר, שלשה כתר־ים הם,  
כתר תורה  
וכתר כהונה  
וכתר מלכות,  
וכתר שם טוב עולה על גביהן:

### Talmud de Jérusalem, Horayot 3:2

On ne sacre pas un prêtre en tant que roi.  
Rabbi Yehouda Antorya dit: car il est écrit "le sceptre ne se retirera point de Juda" (Gen. 49:10).  
Rabbi 'Hiya Bar Abba dit: [il est écrit] "afin que ses jours et ceux de son règne, se prolongent en Israël" (Deut. 17:20), et le verset qui suit dit: "Les prêtres, les Lévités, toute la tribu de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël." (Deut. 18:1).

אין מושחין מלכים כהנים.  
אמר רבי יהודה ענתוריא על שם לא יסור שבט מיהודה.  
אמר רבי חייא בר' אבא למען יאריך ימים על ממלכתו הוא ובניו בקרב ישראל, מה כתיב בתריה לא יהיה לכהנים הלויים

### Commentaire du Ramban sur Genèse 49:10

Le sceptre ne se retirera point de Juda, ni un législateur d'entre ses pieds, jusqu'à ce que Shilo vienne; et à lui sera l'obéissance des peuples. (Gen. 49:10)

לא יסור שבט מיהודה ומחקה מבין רגליו עד כי יבא שילו וְלוֹ יִקְהַת עַמִּים.

C'est pour cela que furent punis les Hasmonéens, qui régnerent à l'époque du second Temple et étaient de grands pieux. Sans eux, la Torah et les commandements auraient été oubliés en Israël. Malgré tout, ils subirent une lourde punition: les quatre premiers rois hasmonéens, malgré leur ferveur et leur bravoure, périrent tous sous l'épée de leurs ennemis. Au final, la famille fut éradiquée, comme l'ont dit les sages (Baba batra 3a): "tout celui qui se prétend de la maison hasmonéenne n'est qu'un esclave".

En ce qui concerne Shimon [le Grand prêtre hasmonéen], sa descendance a également été punie pour s'être mélangée aux saducéens. Mais la descendance de Matityahou le Juste ne fut punie que pour avoir régné sans appartenir à la maison de Juda, pour avoir "retiré le législateur", et leur punition fut mesure contre mesure: Dieu retourna leurs serviteurs contre eux et ces serviteurs les anéantirent.

Il se peut également qu'il y avait une [seconde] faute à travers leur règne, car ils étaient prêtres et avaient pour ordre: "vous garderez les fonctions de votre sacerdoce pour tout ce qui concerne l'autel et pour ce qui est en dedans du voile: c'est le service que vous ferez. Je vous accorde en pur don l'exercice du sacerdoce." (Nbr. 18:7). Ainsi, ils n'avaient pas le droit de régner et devaient se consacrer au service divin.

Le Talmud de Jérusalem dit: "on ne sacre pas un prêtre en tant que roi." (Horayot 3:2). La première explication est en l'honneur [de la tribu] de Juda, qui doit être celle des dirigeants. Ainsi, même si le peuple choisit un roi d'une autre tribu, selon les besoins du moment, celui-ci n'est pas sacré afin qu'il ne jouisse

de ce qui est en l'honneur [de la tribu] de Juda, qui doit être celle des dirigeants. Ainsi, même si le peuple choisit un roi d'une autre tribu, selon les besoins du moment, celui-ci n'est pas sacré afin qu'il ne jouisse

de ce qui est en l'honneur [de la tribu] de Juda, qui doit être celle des dirigeants. Ainsi, même si le peuple choisit un roi d'une autre tribu, selon les besoins du moment, celui-ci n'est pas sacré afin qu'il ne jouisse

de ce qui est en l'honneur [de la tribu] de Juda, qui doit être celle des dirigeants. Ainsi, même si le peuple choisit un roi d'une autre tribu, selon les besoins du moment, celui-ci n'est pas sacré afin qu'il ne jouisse

de ce qui est en l'honneur [de la tribu] de Juda, qui doit être celle des dirigeants. Ainsi, même si le peuple choisit un roi d'une autre tribu, selon les besoins du moment, celui-ci n'est pas sacré afin qu'il ne jouisse

pas des privilèges royaux mais soit uniquement comme un juge. Le Talmud mentionne explicitement les prêtres, car bien que ceux-ci soient aptes à régner, on ne les autorise pas malgré tout, et a fortiori les autres tribus.

Rabbi Hiya bar Abba rajoute que la Torah interdit spécifiquement aux prêtres et aux lévites d'avoir une quelconque part aux affaires du royaume, car c'est une chose juste et bonne.

עליהם הוד מלכות אלא כמו שופטים ושוטרים יהיו. והזכירו הכהנים, שאף על פי שהן בעצמן ראויים למשיחה, אין מושחין אותן לשם מלכות, וכל שכן שאר השבטים, וכמו שאמרו בגמרא (הוריות יא) שאין מושחין אלא מלכי בית דוד. ורבי חייא בר אבא פירש, שהוא מנוע מן התורה שלא יהיה לכהנים הלויים כל שבט לוי חלק ונחלה במלכות, והוא דבר ראוי והגון.

### **Y. Leibowitz, "Au sujet de la religion et de l'état" (Extraits)**

La Torah, sur laquelle repose le judaïsme historique, est la religion d'un peuple et non d'un état... Dans ce contexte, le concept de "peuple" ne désigne pas une société caractérisée par son cadre étatique, c'est-à-dire par un gouvernement possédant un pouvoir coercitif sur les habitants d'un territoire défini. Parmi les trois pouvoirs qui forgent une société en état, la Torah n'exige a priori que le pouvoir législatif et judiciaire (sans les séparer en deux), dont l'autorité provient du fait que la société reconnaît la Torah. À l'inverse, le pouvoir exécutif, c'est-à-dire un gouvernement indépendant et possédant un pouvoir coercitif, n'est toléré qu'à posteriori, afin de satisfaire un besoin, lorsque celui-ci existe.

Ce principe important explique les rapports complexes entre état et religion, aux deux époques où le peuple juif avait établi un gouvernement et un état indépendant (l'époque biblique et l'époque des hasmonéens), ainsi que le rapport de la religion au politique durant les longues périodes sans indépendance (de la fin du second Temple à nos jours). Dans les faits, la religion et l'état ne se rencontraient ni dans les actes, ni dans les idées. Dans la conscience religieuse, la religion a une signification éthique: le service divin, la religion comme aspiration suprême de l'homme et du peuple. L'état n'avait qu'un sens instrumental, il était un moyen pour satisfaire certains besoins individuels et collectifs. Ce rapport se maintient même si la religion voit ces besoins comme légitimes.

À l'inverse, le politique, de par sa nature, se considère toujours comme une finalité pour le peuple. Il tente d'utiliser la religion pour ses propres besoins et si cela n'est pas possible, il la considère comme une cause de problèmes.

Ainsi, la rencontre entre le monde de la Torah et l'autorité politique – y compris celle qui est légitime d'un point de vue religieux – a toujours été conflictuelle. Les rois affrontaient les prophètes "causeurs de troubles en Israël" ; les hasmonéens sadducéens affrontaient les sages d'Israël. L'essence et la grandeur de la religion réside précisément dans son indépendance et dans sa critique intransigeante du système politique, bloquant les aspirations suprématistes de l'état voulant transformer l'intérêt national en valeur suprême.

Une religion qui s'identifie à l'état et qui se met à son service se sclérose et devient un paganisme : la nation, la terre, l'état remplacent Dieu. Cela est symbolisé par la dispute sanglante entre le prophète Élie et les faux prophètes du Baal et de l'Ashéra, qui obéissaient aux ordres du Roi A'hav et de Jézabel.